
La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Titulaires. — II Correspondance romaine. — III Erection de la confrérie du rosaire à Saint-Michel-des-Saints. — IV Dédié aux parents. — V Le Frère des Ecoles Chrétiennes — VI Aux Prières. — VII Avis aux membres du clergé. — VIII Les derniers instants d'un évêque. — IX Scapulaire du Sacré-Cœur.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 28 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Marie Salomé et de Saint-Raphaël (Ile Bizard).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête des titulaires de Saint-Simon et de Saint-Jude.

DIOCÈSE DE SHELBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Raphaël (Bury).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Rédempteur.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 septembre 1900.

LE Souverain-Pontife, désireux de faire comprendre aux fidèles les motifs qui avaient dicté sa conduite lors des funérailles religieuses du roi Humbert et d'empêcher les interprétations fausses et tendancieuses que l'on mettait en avant, fit insérer un communiqué dans l'*Osservatore Romano*. Ce communiqué, rédigé d'une façon brève, mais claire, affirmait que le roi Humbert avait des sentiments religieux et avait manifesté le désir de gagner cette année son jubilé. C'était, d'après le communiqué, un simple

désir ; cela répondait en effet au but direct de la note ; et il faut savoir, en certaines circonstances, ne pas triompher avec trop d'éclat, dire ce qui est nécessaire, et taire ce qui surabonde. Les sentiments religieux suffisaient pour justifier les funérailles chrétiennes qu'a eues le roi assassiné ; le communiqué ne parla que de cela. Mais n'y avait-il pas autre chose ?

— Il paraît presque certain que le roi Humbert s'est confessé peu avant d'aller à Monza. Un haut personnage, grand facteur de l'unité italienne et qui de ce fait avait encouru les censures de l'Eglise, touché par la grâce voulut se réconcilier avec Dieu. Il se confessa, fit ses dévotions, gagna son jubilé. Le roi l'ayant su le fit appeler et lui demanda comment s'était passée la confession, quelle rétractation on avait exigée de lui, quelle pénitence lui avait été imposée, etc. Il semble que les réponses satisfirent le roi, car il chargea cet ami de lui amener un confesseur, dont le nom est très apprécié, pieux, sage, prudent. L'ami se consulta avec un vénérable religieux et le choix tomba sur un prêtre X. Celui-ci demanda au roi, sous un prétexte futile, une audience, resta trois quarts d'heure avec lui, et sortit.

— Bien entendu on ne sait point ce qui se passa dans cette entrevue, mais voici un fait qui pourrait aider à deviner quel en a été non seulement le sens mais aussi le résultat.

Une huitaine de jours avant de partir pour Monza, vers les sept heures du matin, moment où la *Scala sancta* s'ouvrait aux fidèles, le roi Humbert, conduisant lui-même un phaéton et accompagné d'un officier de marine dont l'uniforme sombre ne tire pas l'œil, s'arrêtait devant la porte de l'édifice, et descendait de voiture. Puis, montant l'escalier de droite, arrivait au *Sancta Sanctorum* où il faisait à genoux une prière d'un quart d'heure. Il redescendait ensuite par l'escalier de gauche, laissant au milieu celui qui ne se gravit qu'à genoux, remontait en voiture et disparaissait dans la campagne romaine. Il fit cela quatre fois de suite, et les Passionnistes de garde le reconnurent parfaitement bien.

Ils respectèrent l'incognito royal, mais avertirent le Vatican de ce quadruple pèlerinage qui avait tout l'air de ressembler à une commutation des visites jubilaires. C'est seulement bien plus tard, comme réponse aux mauvais journaux qui voulaient exalter les sentiments prétendus anti-chrétiens du roi, qu'ils dirent à quelques intimes, la quadruple visite dont ils avaient été témoins.

— Après ce communiqué, les chapelains de la géaient, que le dimanche mais sacrifice était absent pas entendre

— Le congrès j'écris. Le résultat d'une plus tion du cardinal pager la confrérie Mais, dès la première congressistes obéissent L'un était celui dinal Vivès qui di tertiaires avaient p mais n'avaient poir franciscaine pour a aider leurs frères à ment, plus sûrement, Il y a un autre c capucins, et reconna l'usine de Val-des- qui s'est donné con l'on nomme la démo raient parfaitement famille franciscaine dans les questions so

— Ce dualisme s'e Tuto, président, et di tion du tertiaire, cell parole après eux, a in tra-te n'a pas été plus défense absolue de p dans l'autre. Il va à sujet, et il veut que se te mais en pleine paix

— Après ce récit, on comprend que le Vatican ait pu, dans son communiqué, parler des sentiments religieux du roi. Du reste, les chapelains de la cour ont dit à nombre de personnes qui les interrogeaient, que le roi Humbert assistait à la messe non seulement le dimanche mais même en semaine, et que sa tenue pendant le saint sacrifice était absolument irréprochable. Un sectaire n'irait certainement pas entendre la sainte messe un jour de semaine.

— Le congrès du Tiers-Ordre franciscain se clôt au moment où j'écris. Le résultat pratique aura été de se voir, de s'unir dans les liens d'une plus étroite charité et de combiner, sous la haute direction du cardinal Vivès, capucin, les moyens les plus propres à propager la confrérie et à en tirer plus de fruits.

Mais, dès la première réunion du congrès, on vit nettement que les congressistes obéissaient à un double courant.

L'un était celui des capucins, et pour mieux concrétiser, du cardinal Vivès qui disait, suivant en cela les idées du pape, que les tertiaires avaient pour fin unique de se sanctifier dans le monde, mais n'avaient point reçu de mission sociale. Ils avaient ceint la corde franciscaine pour aller au ciel et, par leur exemple, leurs prières, aider leurs frères à se sauver. En un mot faire son salut plus facilement, plus sûrement, telle est la seule raison des tertiaires.

Il y a un autre courant, qui se relie plus aux franciscains qu'aux capucins, et reconnaît comme chef M. Harmel, le célèbre directeur de l'usine de Val-des-Bois, appelé couramment « Bon Père. » Celui-ci, qui s'est donné comme mission d'étendre le rayon d'action de ce que l'on nomme la démocratie chrétienne, a cru que les tertiaires serviraient parfaitement ses projets, et il a voulu faire des membres de la famille franciscaine vivant dans le monde, des personnes lancées dans les questions sociales et la démocratie chrétienne.

— Ce dualisme s'est manifesté dans le discours du cardinal Vivès y Tuto, président, et du comte Santucci, qui ont donné la vraie définition du tertiaire, celle esquissée plus haut. M. Harmel, qui a pris la parole après eux, a insisté sur le rôle social du tertiaire. Et si le contrat n'a pas été plus accusé, c'est que le Souverain-Pontife avait fait défense absolue de parler de démocratie chrétienne dans un sens ou dans l'autre. Il va à la fin du mois publier une encyclique sur ce sujet, et il veut que sa parole arrive, non pas au milieu de la tempête mais en pleine paix des âmes, afin qu'elle produise plus de fruit

— Quel sera le sens de cette encyclique ? Je pourrais bien indiquer la façon dont on en parle ici ; mais c'est parfaitement inutile, car la lettre sera connue dans quelques jours, alors que cette correspondance voyagera encore sur l'océan.

DON ALESSANDRO.

ERECTION DE LA CONFRERIE DU ROSAIRE

A Saint-Michel-des-Saints

LA très sainte Vierge, honorée sous tant de vocables, l'est surtout d'une manière populaire par le chapelet ou rosaire. Notre Saint-Père le Pape Léon XIII semble avoir fait de cette dévotion le soutien de l'Eglise universelle. Chaque année, par des lettres admirables à tous les fidèles de l'univers, il recommande spécialement la dévotion au rosaire de la sainte Vierge.

La confrérie du rosaire n'existait pas encore dans la paroisse de Saint-Michel-des-Saints ; elle y a été canoniquement érigée le 29 du mois d'août dernier, par le ministère d'un Père Dominicain.


A cette occasion, l'on fit une magnifique démonstration religieuse. Une statue de Notre-Dame du Rosaire avait été achetée, et l'on décida de la porter processionnellement, si la température le permettait, le jour de l'érection de la confrérie. Depuis une quinzaine d'années, il n'y avait pas eu de retraite dans la paroisse ; aussi avec quel zèle et quelle assiduité les fidèles se sont rendus à l'église deux fois par jour, le matin et le soir, pour entendre les instructions !

Le jour de la clôture de la retraite, le dimanche à l'heure des vêpres, tous les paroissiens, après avoir donné leurs noms comme membre de la confrérie, se mirent en procession avec la statue du Rosaire installée sur une voiture, traînée par deux chevaux et escortée par messieurs les marguilliers et les conseillers municipaux.

Le temps assombri la veille, s'est remis au beau et toute la journée se passe sous un ciel serein et ensoleillé. La foule pieuse s'avance triomphalement, au chant des hymnes sacrés et des prières du rosaire, et se dirige vers

un monticule
Là, sur ce mon
dédiée à Notre
ferme aussi le
L. Brassard, fo
Saint-Paul-de-
Du haut de
village, le spe
Dame du Rosai
lui demandant
Aussi avons-no
alors bien des v
dre sur nous se
Au retour de
chœur, puis le f
tion de la confr
solennel et le ch
Le souvenir d
morable sera in
seront effectifs ;
vive et profonde
gnes est un ex
sainte religion, q
sés sous le rappo
raient considérer

DEI

 *N*ami de n
histoire qu
ces lignes
devoirs. Puissent-
et

Est-ce par ironie
appelle filles de jo
La plus horribl
c'est dans le cœur
contrés.
L'âme humaine

un monticule voisin distant d'une vingtaine d'arpents. Là, sur ce mont appelé Roberval, est située une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours. Ce sanctuaire renferme aussi le tombeau d'un vénérable prêtre: M. l'abbé L. Brassard, fondateur de la paroisse et ancien curé de Saint-Paul-de-Joliette.

Du haut de cette colline qui domine les environs du village, le spectacle était vraiment magnifique. Notre-Dame du Rosaire y était entourée de tous les paroissiens, lui demandant avec ferveur ses grâces les plus signalées. Aussi avons-nous confiance que la sainte Vierge exauça alors bien des vœux et qu'elle continuera à faire descendre sur nous ses plus abondantes bénédictions.

Au retour de la procession on déposa la statue dans le chœur, puis le prédicateur lut les pièces relatives à l'érection de la confrérie. La cérémonie se termina par le salut solennel et le chant du *Te Deum*.

Le souvenir de cette retraite et surtout de ce jour mémorable sera ineffaçable, comme les fruits spirituels en seront effectifs; et cette affirmation publique de la foi vive et profonde de nos bonnes populations des montagnes est un exemple d'attachement inviolable à notre sainte religion, que bon nombre de chrétiens, plus favorisés sous le rapport de la fortune et de l'instruction, pourraient considérer et méditer avec profit.

H. C.

DEDIE AUX PARENTS



N ami de notre journal nous communique la navrante histoire qu'on va lire. Nous prenons la liberté de dédier ces lignes aux parents chrétiens, trop oublieux de leurs devoirs. Puissent-elles leur ouvrir les yeux!

Est-ce par ironie ou par cruauté que le demi-monde les appelle filles de joie?

La plus horrible tristesse, l'ennui le plus inexorable, c'est dans le cœur de ces êtres tombés que je les ai rencontrés.

L'âme humaine, même au sein de la boue, entend

is bien indiquer
t inutile, car la
e correspondan-

ALESSANDRO.

ROSAIRE

it de vocables,
e par le chape-
éon XIII sem-
en de l'Eglise
admirables à
e spécialement

encore dans la
y a été canoni-
r, par le minis-

démonstration
a Rosaire avait
processionnelle-
ur de l'érection
l'années, il n'y
aussi avec quel
rendus à l'égli-
pour entendre

anche à l'heure
oir donné leurs
mirent en pro-
sur une voiture,
messieurs les
x.

mis au beau et
in et ensoleillé.
t, au chant des
et se dirige vers

toujours chanter les divins appels vers le bien, pour elle il est impossible de s'abêtir : l'ange en larmes est toujours là disant *excelsior*.

Il y a un an à pareil jour, me trouvant à X, je me rappelle avoir été appelé dans un de ces cloaques où le vice se vend comme du sucre.

C'était une diphtérique la malade ; après lui avoir administré mes soins, je la conjurai de quitter cette maison infâme dès qu'il y aurait possibilité. Pensez à votre âme, pensez à votre mère, lui dis-je.

En ce moment, mes yeux tombèrent sur une enveloppe qui lui était adressée.

Je regardai alors la malheureuse ; plus de doute, malgré son visage flétri par le crime, c'était elle, une compagne de ma première enfance que j'avais bien connue à l'école primaire.

Comment vous ici ? Comment en êtes-vous arrivée là ?

Elle me raconta alors l'éternelle histoire...

J'avais le cœur brisé, je dus sortir.

Mais, je reviendrai, je vous le promets, dis-je à la pauvre enfant.

Deux jours après cette scène douloureuse, je revins m'informer de mon amie d'autrefois ; j'étais avec sa mère ; et l'espérance chantait dans mon âme.

Presque heureux je frappai à la porte de la maison.

À peine entré, je fus témoin d'un spectacle affreux que je n'oublierai jamais : la malheureuse venait de mourir d'un empoisonnement volontaire ; sa figure était toute bleue et des raies violettes couraient sur ses bras.

Une fille m'apporta la lettre où étaient, me dit-elle, contenues les dernières volontés de la morte.

J'y lus ces lignes, que je voudrais montrer à toutes les mères oublieuses du salut de leurs enfants : " Il m'est impossible de revenir dans le bon chemin et je préfère me tuer ; si j'en suis arrivée là, la faute en est à mes parents qui pour gagner un peu plus d'or m'ont envoyée toute seule, dans cette ville où j'ai si souvent pleuré."

Montréal, 15 octobre 1900.

LE FR



AUTEU

la Sall

par le

portrait nous mo

1o Ce qu'est le

2o Ce qu'il fait

3o Quelles ver

4o Comment il

Chacune des li

tuellement dans le

ments, dans les b

La canonisation

ces pages, qui serc

fication.

Observons, aprè

tutions des autres

semblables, du mo

tendent au même l

l'éducation chrétie

Le Frère est un
donner gratuitement
Par la science huma
dition modeste à se
connaissances religi
vertu qu'il fait naître
classe ouvrière, et l
bonheur céleste.

(1) Histoire de saint
Sulpicien. In-8o de xi

(2) Pages 573 et sui

LE FRÈRE DES ECOLES CHRETIENNES



FAUTEUR de la nouvelle histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle (1) a tracé, d'après les règles de l'institut fondé par le nouveau saint, le portrait du « Cher Frère » (2). Ce portrait nous montre :

- 1o Ce qu'est le Frère ;
- 2o Ce qu'il fait à chaque heure du jour ;
- 3o Quelles vertus il pratique ;
- 4o Comment il est formé à ces vertus.

Chacune des lignes, chacun des mots de ce portrait sont pris textuellement dans les constitutions de l'Institut, dans ses règles et règlements, dans les bulles des papes qui l'ont institué.

La canonisation du saint fondateur nous fournit l'occasion de citer ces pages, qui seront lues avec autant de légitime curiosité que d'édification.

Observons, après la *Semaine religieuse* de Cambrai, que les constitutions des autres congrégations vouées à l'enseignement, sont bien semblables, du moins quant au fond, à celles qu'on va lire et qu'elles tendent au même but : la sanctification personnelle des religieux et l'éducation chrétienne des enfants.

I

Ce qu'est le Frère

Le Frère est un religieux, maître d'école. Il a pour mission de donner gratuitement l'instruction aux fils des artisans et des pauvres. Par la science humaine qu'il distribue, il prépare les enfants de condition modeste à se faire en ce monde une honnête position. Par les connaissances religieuses qu'il prodigue, et par les habitudes de vertu qu'il fait naître, il relève dans le présent le niveau moral de la classe ouvrière, et lui apprend à mériter la juste compensation du bonheur céleste.

(1) *Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle*, par M. l'abbé Guibert, Sulpicien. In-8o de XL-725 pages ; chez Poussielgue.

(2) Pages 573 et suivantes.

Pour être entièrement voué à un apostolat si social et si chrétien, il ne sera ni prêtre, ni clerc ; il s'abstiendra des études classiques (3), et se cantonnera dans le cercle des connaissances où son enseignement doit se mouvoir. Il brisera tous les liens qui l'attachent au monde, et ne s'impliquera dans aucune affaire temporelle ; ses enfants le posséderont tout entier.

Le dévouement désintéressé que comporte sa mission d'apôtre, le maître des écoles populaires ne le trouvera que dans l'esprit de foi et dans le zèle des âmes, c'est-à-dire dans une vie religieuse intense. Quant à cette vie religieuse, elle est garantie et conservée par la communauté. Le Frère sera bon maître s'il est d'abord bon religieux.

Sa personnalité se fond dans la communauté.

Son nom de famille, qu'il soit illustre ou obscur, est perdu. Le nom nouveau qu'on lui impose ne le distingue point : il devient, comme les autres, un simple Frère dans la famille religieuse.

L'habit séculier fait place au vêtement uniforme de la religion : une robe de serge noire, descendant jusqu'au talon, fermée jusqu'à la ceinture par des agrafes de fer, puis cousue jusqu'au bas ; une capote d'étoffe commune, de même longueur que la robe, avec des manches pendantes jusqu'à deux pieds de la terre ; un rabat de toile blanche, un chapeau à larges bords, et des souliers à épaisse semelle.

Le Frère n'a plus d'autre famille, plus d'autre pays que sa communauté. Tous ses mouvements s'opèrent dans ce milieu religieux, également préservateur et fécond.

Les exercices se font tous en commun, depuis le matin jusqu'au soir. On prie ensemble, on couche au dortoir et non en chambre particulière ; on mange en un réfectoire commun. Les congés et les récréations se prennent en communauté ; les Frères ne sortent jamais seuls. Le supérieur de l'Institut a seul le droit d'avoir un cabinet pour y écrire. Une école n'a jamais moins de deux Frères. Les classes ne sont séparées que par des cloisons vitrées, si bien que les Frères se

(3) Règles, C. XVIII en entier. Il est défendu aux Frères d'enseigner le latin et le grec pour deux raisons : 1^o la connaissance du latin pourrait leur donner la tentation d'entrer dans le clergé ; 2^o par l'enseignement classique, ils s'adresseraient à une classe de la société pour laquelle ils n'ont pas été créés. Un décret de la Propagande, approuvé par le pape, le 6 janvier 1900, confirme la règle qui défend aux Frères d'apprendre et d'enseigner le latin.

voient les uns
Jusque dans sa
est point perm
dans une confr
Sa règle, en
tous les secours

Il se lève en te
nos cœurs ! tel es
répond : *A jamais*
puis l'oraison jusc
consacré à la lect
messe est à six he
semaine, le diman
Depuis la messe
dans la chambre c
refectoire et il ent
ou quelque livre
quelques minutes.
des à l'Enfant-Jés
ses élèves — puis
écoles.

Les classes com
le temps de la mes
Frère étudie le cat
particulier, puis le
Pendant le dîner
Testament ; 2^o la v
de l'Imitation.

La récréation se
Frères se réunissent
et trois dizaines de
La classe du soir
heures. A quatre h
demi-heure, puis il

voient les uns les autres, pendant qu'ils enseignent séparément. Jusque dans sa piété, le Frère est astreint à la vie commune ; il ne lui est point permis d'adopter des pratiques particulières, ni d'entrer dans une confrérie ou congrégation, quoique sainte qu'elle soit.

Sa règle, en effet, le saisit durant toute la journée, et lui offre tous les secours moraux et religieux dont il a besoin.

II

La journée du Frère

Il se lève en tous temps à quatre heures et demie. *Vive Jésus dans nos cœurs!* tel est le mot qui lui donne le signal du réveil, et il répond : *A jamais!* A cinq heures, la prière vocale se fait en commun, puis l'oraison jusqu'à six heures. Le dernier quart d'heure peut être consacré à la lecture du Nouveau Testament ou de l'*Imitation*. La messe est à six heures ; le Frère y communique au moins deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, parfois plus souvent.

Depuis la messe jusqu'à sept heures un quart, il s'occupe d'études dans la chambre commune. A sept heures un quart, il déjeune au refectoire et il entend lire, durant ce temps, la *Conduite des Ecoles*, ou quelque livre d'instruction. Chaque Frère lit à son rang, durant quelques minutes. Le déjeuner fini, on récite, à l'oratoire, les Offrandes à l'Enfant-Jésus—le divin idéal sur lequel le maître doit former ses élèves— puis trois dizaines du chapelet, et l'on part pour les écoles.

Les classes commencent à huit heures et finissent à onze, y compris le temps de la messe, si on y conduit les enfants. Après la classe, le Frère étudie le catéchisme. A onze heures et demie, a lieu l'examen particulier, puis le dîner.

Pendant le dîner, le Frère entend lire : 1o un passage du Nouveau Testament ; 2o la vie d'un saint ; 3o un livre de piété ; 4o un verset de l'*Imitation*.

La récréation se prend en commun jusqu'à une heure ; puis les Frères se réunissent à l'oratoire pour réciter le répons à saint Joseph et trois dizaines de chapelet.

La classe du soir commence à une heure et demie et finit à cinq heures. A quatre heures, le Frère fait le catéchisme pendant une demi-heure, puis il fait réciter la prière du soir, posément et distinc-

tement, et chanter quelques versets de cantiques spirituels. Il renvoie ensuite ses écoliers.

De cinq heures à cinq heures et demie, il examine les fautes qu'il a pu commettre et s'occupe d'études. A cinq heures et demie, il fait la lecture spirituelle, précédée de la coulpe et d'une lecture du Nouveau Testament. A six heures, il consacre une demi-heure à l'oraison ; puis il vaque à une étude religieuse, jusqu'au souper, qui est à sept heures.

Pendant le souper, il entend lire : 1o un passage du Nouveau Testament ; 2o un chapitre de l'Histoire Sainte ; 3o un livre de piété ; 4o quelques versets de *l'Imitation*.

La récréation se prend en commun jusqu'à huit heures et demie ; elle est suivie de la prière du soir et de la lecture du sujet d'oraison. A neuf heures sonne la retraite ; le Frère se rend alors au dortoir ; il doit être couché à neuf heures un quart.

Si le règlement subit certaines variantes en diverses circonstances, ces modifications sont minutieusement prévues de sorte que jamais le caprice individuel ne trouve son compte dans cette existence régulière.

III

Les vertus du Frère

Prisonnier en apparence d'une règle qui le saisit à toute heure, le Frère jouit en réalité de la vraie liberté des enfants de Dieu. La règle délivre sa volonté au lieu de l'enchaîner ; car cette volonté agit dans la pleine possession d'elle-même. Elle agit au début de la vie religieuse, lorsqu'elle accepte les observances ; elle agit dans tout le cours de l'existence, parce qu'elle se soumet librement et joyeusement à tous ses devoirs. Affranchie par la règle du joug d'une multitude de passions, elle trouve aisées, en religion, des vertus que les mondains contemplent avec étonnement.

La foi s'y maintient pure par la vigilance des supérieurs. Elle est vivante et active dans les âmes, grâce aux lectures et aux études religieuses qui en entretiennent la flamme ; elle s'avive principalement dans les exercices de piété. L'oraison quotidienne, la communion fréquente, la confession hebdomadaire, les nombreuses prières vocales, autant de moyens infaillibles pour assurer la vie de foi.

Le silence, et
à Dieu, et réflé
Frère ne parle
aux écoles, soit
et dit son chap
les quatre sou
Dieu, l'esprit d
Son activité
cation. Aucune
Mais, en-dehors
certaines abstin
Pour mortifier l
des fautes qu'il
Une fois par se
dit les défauts e
semaine aussi, l
toute sa condui
mutuellement p
autres. La reddi
l'avertissement
récréation, les s
Institut.

La mortificatio
dans la dignité n
elle dégage le F
lui laisse rien en
lui permet pas d
directeur. Par la
interdit non seul
aussi toute famili
Par l'obéissance,

(4) *Ibid.*, no 14.
prenait toute la con
un questionnaire tr
Recueil. Depuis le
l'intérieur pour la
Directeur n'est obli
décret se trouve à la

Le silence, gardien du recueillement, tient l'âme constamment unie à Dieu, et réfléchit sur elle-même. Hors le temps des récréations, le Frère ne parle pas sans nécessité ni sans permission. Soit en allant aux écoles, soit en traversant les rues de la ville, il garde le silence et dit son chapelet. Il possède ainsi ce que le fondateur avait appelé *les quatre soutiens intérieurs* de l'Institut : l'oraison, la présence de Dieu, l'esprit de foi, le recueillement intérieur.

Son activité morale est sans cesse tenue en haleine par la mortification. Aucune macération corporelle ne lui est imposée par la règle. Mais, en-dehors des pénitences prescrites par l'Eglise, il se soumet à certaines abstinences, et il jeûne le vendredi de chaque semaine. Pour mortifier l'esprit par l'humiliation, il fait chaque soir la coupe des fautes qu'il a commises dans la journée, et en reçoit la pénitence. Une fois par semaine, la coupe se fait en commun, et chaque Frère dit les défauts extérieurs qu'il a remarqués dans ses Frères. Chaque semaine aussi, le Frère rend compte au directeur de la maison de toute sa conduite (4). Enfin, tous les ans, les Frères se demandent mutuellement pardon des peines qu'ils se sont causées les uns aux autres. La reddition de compte de conduite, la coupe journalière, l'avertissement des défauts sont, avec la manière de bien passer la récréation, *les soutiens extérieurs* que le fondateur a donnés à son Institut.

La mortification saisit l'âme sous diverses formes, et la maintient dans la dignité morale et dans la ferveur religieuse. Par la pauvreté, elle dégage le Frère de toute attache aux biens de la terre : elle ne lui laisse rien en propre, pas même les habits et les livres ; elle ne lui permet pas de disposer de quoi que ce soit sans l'autorité du directeur. Par la chasteté, elle en fait un ange dans la chair : elle lui interdit non seulement ce qui blesse la pureté et la pudeur, mais aussi toute familiarité et tout laisser-aller qui deviendrait un péril. Par l'obéissance, elle tient la volonté librement captive de l'autorité :

(4) *Ibid.*, no 14. Dans la Règle de 1717, cette reddition de compte comprenait toute la conduite tant intérieure qu'extérieure, et se faisait suivant un questionnaire très détaillé qu'on trouve dans les anciennes éditions du *Recueil*. Depuis le décret du 17 décembre 1890, qui réserve expressément l'intérieur pour la confession, la Règle dit que la reddition au Frère Directeur n'est obligatoire que "sur l'observance et sur l'emploi." Le décret se trouve à la fin des Règles, édition de 1895.

c'est Dieu même que le Frère vénère et entend dans Notre Saint-Père le Pape, dans les décisions de l'Eglise, dans le supérieur de l'Institut, dans le directeur de la maison qu'il habite.

IV

Comment le Frère est formé à la pratique des vertus

Une vie si parfaite serait fort douloureuse à la nature, si la volonté n'était aidée et comme portée par de nombreux auxiliaires; elle y est formée dans un noviciat, elle s'y attache par des vœux, elle y est sans cesse stimulée par l'autorité.

L'enfant vient de bonne heure (5) contracter des habitudes qui allègent le poids de l'effort; à seize ans, il peut être reçu au noviciat. Durant une année entière il s'instruit de ses devoirs de chrétien et de religieux; il s'accoutume à observer, par des actes d'une volonté librement soumise, des règles qu'on ne doit pas jamais garder par pure passivité ou inertie de caractère.

A dix-huit ans, s'il le désire et si les supérieurs le jugent à propos, il est admis à des vœux annuels; à vingt-trois ans, s'il a cinq années de vie de communauté, il pourra prononcer des vœux triennaux. Quant aux vœux perpétuels, il ne les prononcera qu'après vingt-huit ans accomplis, et après avoir passé par l'épreuve des vœux annuels et des vœux triennaux. La démarche des vœux est spontanée de la part du Frère; ils ne lui sont jamais imposés. Et, de peur que sa ferveur ne présume trop de sa faiblesse, sa demande fait l'objet d'un très sérieux examen. L'Institut ne garderait pas, cependant, d'une façon indéfinie, le Frère qui ne ferait pas la demande des vœux.

Jusqu'à la Bulle de Benoît XIII, le Frère faisait vœu seulement d'association, de stabilité et d'obéissance. La Bulle a réglé que les vœux seraient « de chasteté, pauvreté, obéissance et persévérance dans l'Institut, et d'enseigner gratuitement les pauvres. »

Ainsi voué à Dieu, comme un objet sacré, le Frère est confié à la garde d'une autorité.

La première autorité de l'Institut est impersonnelle: c'est la Règle. La Règle, rédigée par le saint fondateur, approuvée dans ses articles

(5) Les enfants sont désormais reçus à partir de treize ans dans les petits noviciats.

essentiels par
accessoires par
Le supérieur g
vigilant gardien
élus par le ch
tent périodique
son, enfin, le
mais lui-même
supérieur génér
l'imprévu sont é
Le travail du
directeur de cha
tamment; le vis
l'ordre. Les cla
ques, surtout par

Telle est, en r
Ecoles chrétienne
et de la nuit; du
noviciat, elle le p
de sa vie. Jusque
Frères. Elle n'est
Loin d'anéantir sa
y est parfaite, l'in
Du reste, depuis
elle subsiste toujou
d'aucuns diraient
pratiquaient dans v
mille Frères viven
La bénédiction d
Sans rien perdre d
nissement perpétue
temps nouveaux.

Sr Saint-Ernest,
Congrégation de N
Mme Etienne Ro
Sa Marie-Honorin
Grises de l'Hôpital-C

essentiels par le pape Benoît XIII, à peine retouchée en des points accessoires par les chapitres généraux, la Règle règne en souveraine. Le supérieur général, élu à vie par le chapitre, en est le fidèle et vigilant gardien. Douze assistants, qui résident près de lui et ont été élus par le chapitre, forment son conseil. Les visiteurs le représentent périodiquement près de chaque communauté. Dans chaque maison, enfin, le directeur incarne la Règle. Rien ne se fait sans lui ; mais lui-même ne prend aucune détermination sans en référer au supérieur général. Ainsi, dans ce puissant organisme, l'arbitraire et l'imprévu sont également écartés.

Le travail du Frère est contrôlé sans cesse par des inspecteurs. Le directeur de chaque établissement en inspecte toutes les classes constamment ; le visiteur, à son tour, s'assure que tout se passe selon l'ordre. Les classes peuvent être visitées aussi par des ecclésiastiques, surtout par le curé de la paroisse.

Telle est, en résumé, la Règle à laquelle s'assujettit le Frère des Ecoles chrétiennes. Elle ne se dessaisit de lui à aucun instant du jour et de la nuit ; du moment qu'elle a pris possession de lui dans le noviciat, elle le porte, comme une mère dans ses bras, jusqu'au terme de sa vie. Jusque dans la mort, elle l'assiste par les suffrages des Frères. Elle n'est jamais dure pour lui, mais elle est toujours forte. Loin d'anéantir sa volonté, elle l'excite et la pousse. Si l'obéissance y est parfaite, l'initiative n'y est point éteinte.

Du reste, depuis deux siècles qu'elle existe, elle a fait ses preuves ; elle subsiste toujours, sans avoir été entamée. Parce qu'elle est forte, d'aucuns diraient austère, elle a été féconde ; cent deux Frères la pratiquaient dans vingt-trois communautés, en 1717 ; l'an 1900, vingt mille Frères vivent de son influence en quinze cents communautés. La bénédiction du nombre a été égalée par la multiplicité des œuvres. Sans rien perdre de sa primitive rigidité, la Règle trouve un rajeunissement perpétuel dans sa facilité d'adaptation aux exigences des temps nouveaux.

AUX PRIERES

Sr Saint-Ernest, née Adèle-Corinne Berthelot, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Mme Etienne Roby, née Ranger, décédée à Montréal.

Sr Marie-Honorine Dupuis, dite Sœur Saint-Isidore, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Edmonton.

AVIS

Aux membres du clergé

UNE nouvelle collection des *Decreta authentica S. Rituum Congregationis* vient de paraître. Elle est officielle, les seuls décrets y contenus sont désormais considérés comme authentiques. Elle forme quatre volumes in-40. Un cinquième donnera les tables. Au lieu des 5,998 décisions données par Gardellini, la nouvelle collection n'en contient que 4,050. C'est donc près de 2,000 qui sont mises de côté. L'importance du présent avis n'échappera à aucun ecclésiastique, car les éditions tant soit peu anciennes des meilleurs rubricistes ne peuvent plus servir sans un contrôle attentif et étroit.

LES DERNIERS INSTANTS D'UN EVEQUE

MGR Gouthe-Soulard, le vaillant archevêque d'Aix, vient de mourir. L'état du prélat, fort souffrant depuis quatre mois, s'était subitement aggravé après la messe de clôture de la retraite ecclésiastique des prêtres de son diocèse, dont il avait présidé les exercices.

Mgr l'archevêque, qui avait fait appeler son confesseur, a demandé lui-même les derniers sacrements.

M. le vicaire général Bernard, accompagné de tout le clergé de la ville, les lui a administrés.

A l'arrivée du Saint-Sacrement, Monseigneur, qui était assis dans son fauteuil, revêtu de son habit de chœur, s'est mis à genoux sur un prie-Dieu.

M. Bernard lui a adressé une touchante allocution à laquelle l'évêque a répondu :

« Mes bons amis, je suis bien malade. Depuis quatre mois, j'étais sans force, je tâchais de remplir quand même les fonctions de mon ministère; mais je me trainais péniblement; maintenant, je me sens bien près de ma fin. Je ne pense pas que le bon Dieu m'applique les paroles de l'Évangile que vient de citer M. Bernard : *Infirmus hæc non est ad mortem*. Je crois que je vais bientôt paraître devant mon juge. Je suis parfaitement résigné et je puis dire : *Singulariter in spe constituisti me*.

« Je dem
mes fautes ;
œuvres ; je c
rel, parce qu
le travail et
bon Dieu : M
vous seul !

« Je vous
toujours que
« Mes bon
aimés ; dites
beaucoup aim
personne ; si
pardonne.

« Aimez-vo
Faites prier p
L'accent ém
les larmes de t
Monseigneur
voir la sainte
Puis, assis d
et a béni les s

SCAPU

POUR RÉ
de noi
traduc
cernant le port
voisin), et le po

Conserver et fair
de Dieu, communiq
des divins sacremen
Une de ces solenn
Sacré-Cœur de Jésus
aux hommages des
mais encore on y ri
amour qui a fait p
rendu obéissant jusq
l'exemple de toutes

“ Je demande pardon à Dieu de mes négligences, de mes fautes ; j'ai travaillé autant que je l'ai pu aux bonnes œuvres ; je craignais souvent de n'être pas assez surnaturel, parce que j'ai toujours beaucoup aimé naturellement le travail et les œuvres ; mais, chaque jour, je disais au bon Dieu : Mon Dieu, je vous l'offre, c'est pour vous, pour vous seul !

“ Je vous recommande, à vous aussi, de ne travailler toujours que pour la gloire de Dieu.

“ Mes bons amis, je vous remercie ; je vous ai bien aimés ; dites à tous les prêtres et aux fidèles que je les ai beaucoup aimés ; je n'ai jamais voulu faire de la peine à personne ; si j'en ai fait, qu'on me pardonne comme je pardonne.

“ Aimez-vous les uns les autres. Priez bien pour moi. Faites prier pour moi. Merci, mes bons amis, merci.”

L'accent ému, la voix faible du malade arrachaient les larmes de tous les assistants.

Monseigneur s'est mis de nouveau à genoux pour recevoir la sainte communion.

Puis, assis dans son fauteuil, il a reçu l'extrême-onction et a béni les assistants.

SCAPULAIRE DU SACRÉ-CŒUR

(De Pellevoisin)

POUR répondre au désir exprimé par quelques-uns de nos lecteurs, nous donnons — *in extenso* — la traduction de deux documents pontificaux concernant le port du Scapulaire du Sacré-Cœur (de Pellevoisin), et le pouvoir de le bénir et de l'imposer.

DÉCRET

Conserver et faire régner, dans les cœurs des hommes, la charité de Dieu, communiquée par le Saint-Esprit : voilà l'œuvre merveilleuse des divins sacrements et des solennités religieuses.

Une de ces solennités a été instituée par l'Eglise, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. On n'y propose pas seulement à l'adoration et aux hommages des fidèles le Cœur du Fils de Dieu et de l'homme, mais encore on y rappelle symboliquement le souvenir de ce divin amour qui a fait prendre au Fils de Dieu la nature humaine, l'a rendu obéissant jusqu'à la mort, l'a pressé de donner aux hommes l'exemple de toutes les vertus et de se montrer doux et humble de

cœur. — Or, sous l'inspiration de la piété inventive des fidèles, la dévotion envers le très aimant Cœur de Jésus a pris de nouvelles formes et se propage en produisant des fruits de douceur et de grâce. Beaucoup de chrétiens ont adopté la pieuse et louable habitude de porter sur la poitrine l'emblème du Sacré-Cœur de Jésus, en manière de scapulaire : cette habitude doit son origine à la Bienheureuse Marguerite-Marie, et le Saint-Siège l'a enrichie d'indulgences partielles. — Comme cette dévotion s'étend et prend tous les jours un nouveau développement, surtout en France et dans les régions voisines, N. S. P. le Pape Léon XIII a été humblement sollicité — dans le but de propager et de glorifier davantage le règne du Christ et de son divin amour — de daigner approuver le scapulaire proprement dit du Sacré-Cœur, avec un rite spécial et une formule de bénédiction et d'imposition. Ce scapulaire est fait de deux pièces de laine blanche, réunies par un double cordon ou ruban, dont l'une a l'emblème du Sacré-Cœur de Jésus, comme on le peint ordinairement, et dont l'autre porte l'image de la Bienheureuse Vierge Marie sous le titre de *Mère de la Miséricorde*. — Sa Sainteté a accueilli affectueusement cette supplique, et, après l'avis de la Sacrée Congrégation des Rites, a daigné approuver la bénédiction et l'imposition du Scapulaire selon le rite et la formule qui précèdent ce décret ; ce pouvoir est réservé à ceux qui le reçoivent du Saint-Siège. — *Contrariis non obstantibus quibuscumque.*

Cai. Card. ALOISI-MASELLA, *Pro-Datario.*
S. R. C., *Pro-Préfet.*

Le 4 avril 1900.

D. PANICI, *Secr.*

POUR PARIS

N. S. P. le Pape Léon XIII, dans l'audience qu'avait le cardinal Pro-Préfet de la S. Congrégation des Rites sousigné, le 19 de ce mois et de la présente année, a daigné accorder au Recteur « *pro tempore* » de l'église dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, à Paris, sur le Mont des Martyrs, le privilège perpétuel (sans aucune expédition de Bref apostolique), de bénir et d'imposer aux fidèles des deux sexes le scapulaire proprement dit du Sacré-Cœur, en employant le rite et la formule approuvés légitimement le 4 avril de cette année sainte ; avec le pouvoir de déléguer pour la bénédiction et l'imposition de ce scapulaire tout prêtre, tant du clergé séculier que du clergé régulier. *Contrariis non obstantibus quibuscumque.*

† Cai. Card. ALOISI-MASELLA, *Pro-Datario.*
S. R. C., *Pro-Préfet.*

Le 19 mai 1900.

† D. PANICI, *Arch. de Laod.* S. C. R., *Secret.*